Groupement d'employeurs, mode d'emploi

Fournir travail et stabilité aux salariés, et des compétences à temps partagé aux entreprises. Telles sont les missions du groupement d'employeurs. Une réponse intéressante aux problématiques actuelles du marché de l'emploi.

Fidélisation du personnel, compétence, expérience, culture d'entreprise. Pas toujours évident pour un personnel à temps partiel ou saisonnier de s'impliquer dans l'entreprise à cette hauteur. Sauf si, ces derniers cumulent les missions dans plusieurs entreprises pour travailler à plein temps. C'est le principe du Groupement d'employeurs du Cotentin (GECO). Véronique Hervieu qui en est à la tête propose donc aux dirigeants de ne pas hésiter à prendre des temps partiels si les besoins de l'entreprise l'exigent, plutôt que de surcharger les équipes en place. Elle s'occupe de trouver les différentes missions pour les travailleurs. *« C'est pour les dirigeants le moyen de fidéliser ces salariés et de les motiver. De plus, ces personnes sont opérationnelles de suite et l'employeur peut capitaliser sur la formation »*, poursuit Véronique Hervieu. C'est aussi souvent l'occasion pour eux de s'offrir les compétences d'un personnel qualifié, car le temps partiel limite les coûts.

Véronique Hervieu (à gauche), à la tête du Groupement d'employeurs du Cotentin (GECO) et Pauline Levasseur, son assistante, sont véritablement convaincues de l'utilité de leur projet, autant pour les employeurs que pour les salariés.

Jean-Jacques Marie, à la tête d'une entreprise de chaudronnerie, MAC Cotentin a fait appel au GECO pour l'embauche d'un agent qualité une journée par semaine.

« Le GECO a trouvé exactement la personne qu'il me fallait. »

La preuve par l'exemple

Jean-Jacques Marie, à la tête d'une entreprise de chaudronnerie, MAC Cotentin a fait appel au GECO pour l'embauche d'un agent qualité une journée par semaine. « Je n'aurais pas pu trouver, *tout seul, une telle personne pour si peu de temps.*» Le GECO a fait le recrutement. « C'était très pratique pour moi *car la qualité n'étant pas mon métier, le choix d'un bon profil n'aurait pas été aisé.* » L'agent qualité réalise pour MAC Cotentin un suivi nécessaire pour conserver les labels tels qu'ISO 9001, exigés par certains clients comme Areva. *« J'avais besoin d'une personne d'expérience en qui je puisse avoir une totale confiance. Le GECO a trouvé exactement celle qu'il me fallait. »* De plus, pas de fiche de salaire. *« Une facture au GECO suffit. »*

Une solution simple et efficace, située entre l'intérim et le CDI à temps plein. *« Pour le territoire et l'ensemble des entreprises, c'est aussi intéressant car c'est un moyen de conserver les compétences sur place »*, poursuit Véronique Hervieu. Association de loi 1901, le GECO n'a pas été créé pour réaliser des bénéfices. *« L'objectif, dès que nous aurons atteint notre seuil de rentabilité, c'est-à-dire 20 équivalent temps plein, c'est de réinvestir l'argent dans la formation. »* Aujourd'hui, après un an d'existence, elle en compte sept. Mais comment se finance-t-elle ? *« Nous ne faisons pas payer la recherche des profils, mais nous facturons à l'employeur 11 % du salaire versé aux salariés. »* Qui est concerné ? Toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leurs besoins, car le groupement est multisectoriel. Un système véritablement adapté aux besoins contemporains des entreprises et à la problématique des personnes en recherche d'emploi. ■

Une réflexion en cours dans le sud Manche

La mission locale du Pays granvillais a sollicité la CCI Centre et Sud Manche pour étudier la faisabilité d'un groupement d'employeurs multisectoriel situé entre Vire, Coutances et Avranches. S'il existe quelques groupements d'employeurs sur ce territoire, tous sont sectoriels. *« Sur cette zone géographique, de nombreuses entreprises ont des emplois saisonniers ou non permanents de main d'œuvre. Le groupement pourrait être une solution pour eux tout en répondant à la problématique de l'emploi des jeunes »*, explique Alain Furic, chargé d'études à la CCI Centre et Sud Manche. Une consultation sera lancée prochainement auprès des entreprises, groupements de professionnels, associations et collectivités pour connaître leurs besoins en matière d'emploi non permanent. Résultats en septembre.